

  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

Vu pour être annexé

Cyrilite LE VELY



à l'arrêté n° 2024-08

du 22 FEV. 2024

## Aménagement du Secteur LITTORAL - CAP PINEDE - ODDO - GEZE

### Exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération

Vu l'arrêté d'ouverture d'enquête publique en date du 6 juillet 2023 ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur,

L'établissement public d'aménagement EUROMEDITERRANEE sollicite la déclaration d'utilité publique de l'aménagement du Secteur LITTORAL, Cap Pinède, Oddo et Gèze.

#### **1. OBJET DE L'OPERATION**

Pour répondre à ses objectifs, l'aménagement des secteurs LITTORAL, ODDO et GEZE constitue un projet d'ensemble composé de :

- Du périmètre de la ZAC LITTORAL qui est le premier maillon opérationnel de l'extension d'Euroméditerranée. Elle a pour objet le redéveloppement d'un ensemble urbain situé à la rencontre des 2e, 3e, et 15e arrondissements de Marseille entre le noyau villageois Bougainville
- Les Crottes et le Grand Port Maritime de Marseille et entre le boulevard Ferdinand de Lesseps et l'avenue du Cap Pinède.
- L'aménagement de l'axe Cap Pinède - Capitaine Gèze au nord du secteur. Sa requalification assurera la cohérence du réseau viaire associé au développement du secteur mais également l'aménagement d'un chapelet d'espaces publics sur l'ensemble du périmètre élargi.
- La création d'un nouveau maillage viaire permettant de redessiner le quartier

L'ensemble du secteur est destiné à accueillir des programmes mixtes de logements, commerces, bureaux, et activités, la création d'équipements publics, écoles, centre de formations, crèches.

La volonté étant de trouver le bon équilibre entre une ville active et productive, tout en garantissant un cadre de vie agréables aux habitants et usagers.

Ainsi, les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- **Une amélioration de la couture urbaine** : en constituant de nouveaux parcours urbains tout en conservant les tracés historiques, en réaménageant l'avenue du Cap Pinède en boulevard urbain apaisé et encourageant les liens avec le centre-ville,
- **Une insertion du projet dans le quartier existant**, en proposant un renouvellement urbain respectueux du patrimoine et de l'environnement,
- **Un cadre de vie privilégié pour les habitants** avec mixité programmatique, des rez-de-chaussée ouverts sur le quartier.

## 2. MOTIFS ET CONSIDERATIONS QUI JUSTIFIENT L'INTERET GENERAL DU PROJET

Le projet d'aménagement présente un intérêt général à différents titres :

- **Poursuivre l'action déjà engagée**

La requalification urbaine passe par la volonté de créer un quartier mixte à dominante résidentielle, tout en privilégiant le développement et l'ancrage des activités économiques existantes et futures. L'intervention de l'EPAEM sur le secteur depuis 2015 a permis de faire muter un tissu industriel et/ ou en état de friche. La poursuite de l'opération via l'aménagement du secteur permettra de prolonger les travaux déjà entrepris sur la ZAC LITTORAL. Il apparaît fondamental que le projet puisse continuer pour qu'il soit efficace et abouti.

- **Développer une offre de logement adapté et résorption de l'habitat dégradé**

L'offre de logement est très en deçà des attentes sur le périmètre d'aménagement. L'offre de logement est peu développée et souvent de mauvaise qualité.

Eu égard à la nécessité de créer du logement correspondant aux dernières normes d'habitabilité, le projet aura un impact positif en favorisant l'installation des ménages.

- **Développer les équipements publics**

Actuellement le périmètre souffre d'un manque d'équipement public favorisant l'installation durable des ménages. Ainsi le projet prévoit la création de groupe scolaire, collèges.

- **Apaiser le secteur de manière durable**

Les impacts positifs seront liés notamment aux déplacements doux par la mise en place de larges trottoirs, par le réaménagement des voiries, à la plantation de nombreuses espèces végétales afin de réduire considérablement la minéralité du secteur.

Le tissu urbain de l'Extension sera celui d'une ville dense mais aérée répondant à l'objectif de reconstruire la ville sur elle-même dans un souci de gestion économe de l'espace et de ressources.

- **Opérer une continuité entre quartiers en encourageant la mutation de l'existant**

Le projet est au cœur d'un quartier en mutation profonde. Un des objectifs du programme est de revaloriser le quartier en lui offrant l'ampleur et la visibilité qu'il mérite, et de ne pas le laisser pour compte.

Son tissu urbain recèle de réelles qualités qui vont contribuer à la qualité du projet urbain. Le but étant d'assurer une cohérence de quartier autour de l'imaginaire d'un village marseillais,

tout en considérant les nouveaux enjeux de la ville contemporaine. Les bâtiments qui seront conservés permettront de conserver la mémoire du lieu, afin de créer une couture urbaine efficace à l'image des opérations qui ont été terminées sur le périmètre 1 d'EUROMEDITERRANEE.

- **Favoriser les échanges inter quartier – le développement des espaces publics**

La redistribution du maillage viaire participe à l'intégration du quartier dans la dynamique métropolitaine élargie. Il permettra de faciliter la circulation au cœur du quartier contribuant à inscrire le secteur dans un réseau de voies secondaires pour le faire sortir de son isolement et le rendre dynamique.

Le dimensionnement des espaces publics est généreux au sein du périmètre. La création de placette et de venelles sur l'ensemble du secteur permettra à l'espace public de jouer son rôle, et permettre les interactions sociales, la construction d'un sentiment d'appartenance, d'un sens de la communauté. La vocation des espaces publics est d'assurer le lien social collectif mais aussi la satisfaction individuelle.

- **Favoriser le développement d'une centralité de quartier et contribuer à l'activité du territoire**

Le réaménagement urbain tel que prévu dans la programmation permettra de trouver un juste équilibre entre une ville active, productive et habitée. En effet, la conservation du marchés aux Puces, associé à la création de locaux commerciaux en rez-de-chaussée et de locaux à usage de bureaux permettront de donner vie au quartier, tout en apportant de l'emploi associé.

---

AIM

Annexe N° 3 (M pages)

**INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT ET LES MESURES PRISES POUR REDUIRE, SUPPRIMER OU COMPENSER CES IMPACTS**

Le dossier a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas ayant préconisé le recours à la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'environnement, notamment au regard de la connexion de l'îlot et de son interdépendance avec les secteurs proches d'intervention de l'EPA EUROMEDITERRANEE.

Voir Avis de l'Ae (CGEDD) n° F-093-20-C-0164 du 20 janvier 2021

Il est rappelé que la thématique « impact du projet sur l'environnement » est précisément développée dans l'Etude d'Impact, pièce essentielle du présent dossier d'enquête publique ayant été suivi d'un avis de l'autorité environnementale :  
 Voir Avis délibéré n° 2021 92 adopté lors de la séance du 20 octobre 2021, lui-même suivi d'un mémoire en réponse.

**1.1 Synthèse des impacts et mesures en phase travaux**

Thématiques	Enjeux environnementaux	Impacts environnementaux	Niveau d'impact	Type d'impact	Mesures environnementales	Type de mesure	Impacts résiduels
Milieu Physique	Climatologie	Précipitations violentes (risque d'inondation), îlot de chaleur, changement climatique	Modéré	Direct, court et moyen terme	Mesures mises en place par le Coordonnateur de la Sécurité et de la Protection de la Santé (CSPS) : mise à l'abri des produits potentiellement polluants, évacuation de matériels, etc.	Evitement Réduction	Aucun
	Topographie	Topographie plate, hormis sur le secteur Zoccola	Modifié	Direct, à long terme	Plan masse au plus près du terrain naturel topographique	Réduction	Faible
	Sous-sols et sols	Présence de remblais et de sols remaniés	Fort	Direct, à long terme	Recherche d'un équilibre des mouvements de terre (récupération et réutilisation des déblais autant que faire se peut)	Réduction	Faible
	Eaux souterraines	Présence d'eau à faible profondeur, nappe vulnérable	Faible	Direct, court et moyen terme	Application de mesures de protection et de réduction dans le cadre du risque de pollution	Prévention Réduction	Aucun
	Eaux superficielles	Gestion de l'eau pluviales et proximité du ruisseau des Aygaldes	Faible	Direct, court et moyen terme	Application de mesures de protection et de réduction dans le cadre du risque de pollution	Prévention Réduction	Aucun
Risques naturels	Risque d'inondation (PPRI des Aygaldes) et risque Mouvement de terrain (PRM retrait-gonflement des argiles)	Fort	Direct, court et moyen terme	Recherche d'un équilibre des mouvements de terre (récupération et réutilisation des déblais autant que faire se peut)	Prévention Réduction	Aucun	
							Risque d'inondation au nord-est du périmètre de la ZAC Littorale au niveau du cours d'eau des Aygaldes et au sud de la ZAC, vers l'avenue Salengro (au niveau de l'îlot urbain Château Vert)
Risques naturels	Risque mouvement de terrain – retrait-gonflement des argiles : zone faiblement à moyennement exposée avec enjeux peu vulnérables (B3) sur l'ensemble du reste de l'aire d'étude	Modéré	Indirect, à long terme	Respects des normes réglementaires Organisation du chantier : limitation des consommations énergétiques. Label Eco2cité	Réduction	Faible	
							Risque mouvement de terrain – retrait-gonflement des argiles : zone faiblement à moyennement exposée sans enjeux (B2), principalement sur le boulevard du Capitaine Gèze et zone faiblement à moyennement exposée avec enjeux peu vulnérables (B3) sur l'ensemble du reste de l'aire d'étude

à l'arrêté n° 2024-08  
 du 22 FEV. 2024

**Le Bourgeois**  
 Le Bourgeois  
 Le Bourgeois

Thématiques		Enjeux environnementaux		Impacts environnementaux		Niveau d'impact		Type d'impact		Mesures environnementales		Type de mesure		Impacts résiduels	
Milieu naturel	Inventaires et protections	Aucune zone n'est située dans l'aire d'étude immédiate ou rapprochée	Risque sismique ne présentant pas d'impact significatif en phase travaux (zone de sismicité 2)	Aucun	-	Aucune mesure spécifique n'est mise en œuvre	-	Aucun	-	Aucune mesure spécifique n'est mise en œuvre	-	Aucun	-	Aucun	
	Continuités écologiques	Ruisseau des Ayzalades identifié comme corridor écologique (SCOT et PUI) Identification de principes de plantation le long du chemin de Madrague-Ville, de l'avenue Roger Salengro et de la rue de Lyon	Pas d'impact écologique significatif sur le ruisseau des Ayzalades	Aucun	-	Aucune mesure spécifique n'est mise en œuvre	-	Aucun	-	Aucune mesure spécifique n'est mise en œuvre	-	Aucun	-	Aucun	
	Faune, flore, habitats	Présence d'espèces protégées communes anthropophiles et ubiquistes régulièrement observées dans ces milieux urbains en bordure littorale sur le périmètre de la ZAC Littorale et de l'ilot urbain Château Vert	Aucun habitat d'intérêt patrimonial et réglementaire n'a été mis en évidence sur l'aire d'étude immédiate Impacts faibles envisagés sur l'avifaune, les reptiles et les chiroptères (destruction d'habitats ou d'individus et dérangement).	Faible	Direct, à court et moyen terme	Mise en place de dispositifs d'éloignement sur les bâtiments à démolir Limiter au maximum l'abatage des arbres Respect des emprises du projet avec mise en défens et suivi lors de l'encadrement écologique des travaux Préservation de l'indigénat de la flore locale Adaptation du calendrier des travaux Suivi des travaux par un écologue Prévention des risques de pollution	Evitement Réduction	Faible							
	Faune, flore, habitats	Présences d'arbres constituant des habitats surtout pour les oiseaux et potentiellement avifaunistique sur l'axe Cap Pinède - Capitaine Gèze.	Risque d'abatage d'arbres à éventuel enjeu chiroptérologique et avifaunistique sur l'axe Cap Pinède - Capitaine Gèze	Moyen	Direct, à court et moyen terme	Limiter au maximum l'abatage des arbres Respect des emprises du projet avec mise en défens et suivi lors de l'encadrement écologique des travaux Préservation de l'indigénat de la flore locale Adaptation du calendrier des travaux Suivi des travaux par un écologue Prévention des risques de pollution	Evitement Réduction	Faible							
Milieu humain	Contexte socio-économique	Ménages de taille plus importante, population relativement jeune, niveau de chômage élevé, faible niveau de formation, faible proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures, revenus plus faibles	Fort	Directs à court et moyen terme	Mesures de réduction seront mises en œuvre notamment concernant les nuisances sonores, la qualité de l'air, les déplacements urbains et accès, les riverains, la population non riveraine et les entreprises	Réduction	Fort								
	Activités économiques	Présence du Marché aux Puces	Fort	Directs à court et moyen terme	Maintien des commerces	Réduction	Fort								
	Equipements publics	Equipements publics limités	Fort	Directs à court et moyen terme	Maintien des activités économiques	Réduction	Fort								
	Fonctionnement urbain du quartier	Présence du quartier des « Crottes » dans un secteur fortement industrialisé	Fort	Directs à court et moyen terme	Application de clause d'insertion sociale dans les marchés sous maîtrise d'ouvrage EPAEM	Réduction	Fort								
	Contexte socio-économique	Ménages de taille plus importante, population relativement jeune, niveau de chômage élevé, faible niveau de formation, faible proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures, revenus plus faibles	Fort	Directs à court et moyen terme	Maintien des commerces	Réduction	Fort								
Risques technologiques	Présence d'un site SEVESO à proximité et intercession d'un périmètre de danger, de sites ICPE, du risque TMD et de pollution des sols	Risque pour la santé ou l'environnement	Fort	Directs à court et moyen terme	Par d'installation de chantier au droit de la zone de danger (zone 3) Réalisation d'un enquête réseaux auprès des gestionnaires de réseaux Plan de circulation prenant en considération le TMD Mesure de réduction des risques liés à l'utilisation de produits dangereux et insertion dans les pièces administratives et techniques des marchés de travaux	Evitement Réduction	Aucun Modéré								

Thématiques	Enjeux environnementaux	Impacts environnementaux	Niveau d'impact	Type d'impact	Mesures environnementales	Type de mesure	Impacts résiduels
		Acheminement de produits dangereux dans le cadre du chantier (travaillement des engins de chantier par exemple)			Construction des sites sensibles 3 hors zones contaminées		
		Activité industrielle historique sur le site Pollution des sols avérée sur le site	Fort	Directs à court et moyen terme	Campagne de sondages et de caractérisation des terres Gestion des terres polluées Gestion des risques de pollution	Réduction	Fort
Réseaux urbains	Réseaux urbains présents dans l'aire d'étude immédiate	Nécessité de modification et/ou modernisation de certains réseaux	Fort	Directs à court et moyen terme	Continuité des réseaux pendant les travaux Réalisation des DICT Evitement au maximum des coupures. Information aux riverains en cas de coupures Raccordement en accord avec les gestionnaires	Réglementaire Réduction	Aucun
Projets urbains	Interruptions fortes avec les opérations d'aménagement alentours (parc des Ayzalides, parc Bougainville, ZAC CIMED).	Impacts cumulés avec les autres chantiers alentours (approvisionnement des chantiers, nuisances cumulées, etc.)	Fort	Directs à court et moyen terme	Concertation entre maîtrise d'ouvrage Plan de circulation partagé	Réduction	Modéré
Réseau routier	Aire d'étude bien desservie avec la présence d'axes majeurs (A7, A55, A557), d'axes secondaires structurants (axe Cap Pinède - Capitaine Gèze, chemin de la Madrague Ville, rue de Lyon, boulevard Ferdinand de Lesseps)	Travaux sur le réseau viaire et modification de la trame de circulation Présence d'engins de chantier Augmentation du trafics liés camions, employés, etc.	Fort	Directs à court et moyen terme	Anticipation d'un plan de circulation impactant le moins possible les riverains Plan d'organisation établi en concertation avec les partenaires du projet et les commerçants Signalisation et sécurisation de l'ensemble des espaces en travaux sur le réseau viaire	Réduction	Modéré
Transport en commun	Présence de nombreuses lignes de bus, du BHNS B2 et des stations Gèze et Bougainville de la ligne 2 du métro marsillais	Travaux sur les itinéraires des lignes suivantes (modification d'itinéraires et des plans d'horaire possible) : rue de Lyon et avenue Roger Salengro (L70) ; avenue du Cap Pinède (L98) ; boulevard Capitaine Gèze (L38) ; boulevard Ferdinand de Lesseps (L36, L36B, L28, L28B) ; chemin de la Madrague Ville (L36 et L36B).	Fort	Directs à court et moyen terme	Autant que possible, maintien des lignes de bus Aucune ligne de bus ne sera interrompue entièrement Préservation de l'exploitation de la ligne de métro 2, les PEM de Gèze et de Bougainville ainsi que leur P-R Actions de communication et de sensibilisation auprès des usagers	Réduction	Modéré
Stationnement	Offre de stationnement sur trottoirs et dans les 2 P-R des stations de métro. Stationnement illégitime sur trottoir ou voirie.	Suppression de stationnement impactant les usagers, les commerçants, les riverains	Fort	Directs à court et moyen terme	Accès aux parkings privés maintenus Parking-Rélais (P-R) des station Gèze (525 places) et Bougainville (184 places) préservés Actions de communication et de sensibilisation auprès des usagers Aires de stationnement dans les aires de chantier pour les employés des chantiers Aménagements provisoires de contournement des emprises chantier Sécurisation des itinéraires alternatifs Actions de communication et de sensibilisation auprès des usagers Interdiction d'accès au chantier par les piétons	Réduction	Modéré
Modes doux	Aucune piste cyclable et aucun axe adapté à la pratique de la circulation douce	Modification des conditions de circulation pour les cheminements cyclables et piétons	Fort	Directs à court et moyen terme	Mise en place d'un plan de circulation Mise en œuvre des dispositifs de sécurité Respect des horaires de circulation	Réduction	Modéré
Transport de matériaux		Transport des débris et l'acheminement des matériaux de construction	Fort	Directs à court et moyen terme		Réduction	Fort

Infrastructure  
s et  
déplacements

Thématiques		Enjeux environnementaux		Impacts environnementaux		Mesures environnementales		Type de mesure		Impacts résiduels
				Niveau d'impact		Type d'impact				
Sécurité			Risque pour la sécurité publique : circulation des engins, les risques de chute et les risques d'éboulements localisés Risque pour le personnel de chantier Risque lié au cumul des chantiers	Augmentation du trafic	Fort	Directs à court et moyen terme	Bâchage des camions pour éviter l'envoi de poussières Nettoyage de la voirie en cas de salissures Respect des normes en vigueur des camions	Evitement Réduction	Modéré	
							Autorisation préalable d'occupation délivrée par la ville de Marseille Coordination avec les services communaux Présence d'un Coordonnateur Sécurité-Protection de la Santé (CSPS) Respects des règles de sécurité par les employés des chantiers Sécurisation des zones de travaux Signalisations adaptées Accès au chantier strictement interdit au public			
Paysage	Territoire urbain paupérisé en mutation, présentant une faible présence végétale ne constituant pas un enjeu significatif		Installations de chantier impactant le paysage local Risque d'émission de poussière et salissures sur les espaces publics et la voirie		Fort	Directs à court et moyen terme	Charte graphique des palissades des chantiers d'Euroméditerranée Support informatif sur les bardages de chantier Nettoyage des voiries et espaces publics si nécessaire	Réduction	Fort	
							Mise en valeur par les aménagements réalisés sur l'église de Bougainville – Les Crotes Etude bâti permettant d'identifier et préserver la qualité patrimoniale de certains bâtiments Réalisation d'une transition urbaine entre le tissu urbain à aménagé et le noyau villageois des Crotes			
Paysage et Patrimoine historique et culturel	Aucun monument historique, aucun site inscrit ou classé, ni Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine Présence d'un patrimoine architectural à préserver.		Aucun impact sur le patrimoine historique protégé Préservation d'un patrimoine architectural		Faible	Directs à court et moyen terme	Diagnostique archéologique prescriptible par le Préfet	Réduction	Modéré	
							Dispositions spécifiques aux entreprises (surveillances des nuisances sonores, respect des normes en vigueur du matériel utilisé, lutte contre les comportements bruyants, désignation d'une responsable bruit, sensibilisation des employés, etc.) Dispositions spécifiques à l'organisation de chantier (organisation générale de chantier adaptée, respect des horaires de chantier, planification des opérations les plus bruyantes, actions de communication, etc.)			
Archéologie	Présence d'une zone de présomption archéologique		Découverte de site encore inconnu à ce jour lors des travaux possibles		Fort	Directs à court et moyen terme	Respect des normes en vigueur pour le matériel utilisé Arrosage des pistes de chantier Limitation de la vitesse sur le chantier Opérations de chargement/déchargement de matériaux hors période de grands vents Bâchage des camions de transport de matériaux Organisation adaptée des installations de chantier Réduction des itinéraires de camions au maximum	Réglementaire	Aucun	
							Travaux de nuit limités au maximum Dispositifs d'éclairage adaptés			
Environnement sonore	Aire d'étude immédiate affectée par le bruit (IT et PPBE) Etude acoustique – situation initiale : non modérée en bordure de l'autoroute A55, A7 ainsi que de façon globale sur les infrastructures concernées par les projets d'aménagement.		Chantier source de bruit de par ses activités (terrassement, circulation d'engin de chantier, démolition, etc.)		Fort	Directs à court et moyen terme	Dispositions spécifiques aux entreprises (surveillances des nuisances sonores, respect des normes en vigueur du matériel utilisé, lutte contre les comportements bruyants, désignation d'une responsable bruit, sensibilisation des employés, etc.) Dispositions spécifiques à l'organisation de chantier (organisation générale de chantier adaptée, respect des horaires de chantier, planification des opérations les plus bruyantes, actions de communication, etc.)	Réduction	Fort	
							Respect des normes en vigueur pour le matériel utilisé Arrosage des pistes de chantier Limitation de la vitesse sur le chantier Opérations de chargement/déchargement de matériaux hors période de grands vents Bâchage des camions de transport de matériaux Organisation adaptée des installations de chantier Réduction des itinéraires de camions au maximum			
Cadre de vie et santé publique	Dépassement des valeurs limites en NO <sub>2</sub> et de l'objectif de qualité en PM <sub>2.5</sub> . Forts enjeux : 17 000 habitants actuellement, présence d'établissements sensibles, etc.		Emission de GES Emission de poussières		Fort	Directs à court et moyen terme	Travaux de nuit limités au maximum Dispositifs d'éclairage adaptés	Réduction	Fort	
							Travaux de nuit limités au maximum Dispositifs d'éclairage adaptés			
Emission lumineuse	Zone urbaine dense soumise à un éclairage nocturne important		Utilisation de dispositifs lumineux pouvant entraîner une gêne pour les habitants les plus proches		Faible	Directs à court et moyen terme	Travaux de nuit limités au maximum Dispositifs d'éclairage adaptés	Réduction	Aucun	
							Travaux de nuit limités au maximum Dispositifs d'éclairage adaptés			

Thématiques		Enjeux environnementaux		Impacts environnementaux		Niveau d'impact		Type d'impact		Mesures environnementales		Type de mesure		Impacts résiduels										
Milieu Physique	Climatologie	Précipitations violentes (risque d'inondation), îlot de chaleur, changement climatique	Bilan des émissions de GES : diminution d'environ 17% des émissions en CO2 entre 2019 et 2030 puis une très légère augmentation des émissions entre 2030 et 2050 inférieures à 4% que le projet soit ou non réalisé ; les émissions en CH4 devraient diminuer de manière significative d'ici 2027 d'environ 28% (que le projet soit ou non réalisé) et légèrement augmenter entre 2030 et 2050 de quelques pourcents. Pour les 2 polluants, l'aménagement du projet devrait entraîner une légère hausse des émissions inférieures à 3% liée à une augmentation du nombre d'axes routiers entre les situations sans et avec projet.	Fort	Direct à long terme	Aménagement du Parc des Ayzalades (14ha d'espaces verts et réouverture du cours d'eau des Ayzalades) Utilisation de la boucle à eau de mer pour la protection de chaud et de froid Choix des matériaux de construction Principe « Low Cost – Easy Tech »	Réduction	Modéré	Direct à long terme	Eco-conception des bâtiments et aménagements Utilisation de la boucle à eau de mer pour la protection de chaud et de froid Choix des matériaux de construction Principe « Low Cost – Easy Tech »	Réduction	Faible	Fort	Réduction	Fort									
																Topographie	Topographie plate, hormis sur le secteur Zoccola	Aucun impact en phase opérationnelle	-	-	Aucune mesure mise en œuvre	-	-	-
																Sous-sols et sols	Présence de remblais et de sols remaniés	Aucun impact sur les sols et sous-sols en phase opérationnelle	-	-	Aucune mesure mise en œuvre	-	-	-
																Eaux souterraines	Présence d'eau à faible profondeur, nappe vulnérable	Aucun prélèvement, ni aucun rejet en phase opérationnelle Coefficient d'imperméabilisation en phase projet sera inférieur à l'actuel Eaux usées collectées et conduites vers la station d'épuration de Marseille	Faible	Direct à long terme	Infiltration des eaux pluviales non recommandée Côte des sous-sols calées à +2m au-dessus du toit de la nappe	Réduction	Faible	Réduction
Eaux superficielles	Gestion des eau pluviale et proximité du ruisseau des Ayzalades	Ruisseau des Ayzalades couverture du canal défavorable à l'amélioration de la qualité des eaux et aux développements biotiques ; diminution du risque de pollution accidentelle avec la couverture du cours d'eau ; aucun impact quantitatif	Faible	Direct à long terme	Mise en place d'un dégrilleur en amont de l'avenue du Capitaine Gèze	Réduction	Faible	Réduction	Faible															
		Parc des Ayzalades A terme, ruisseau des Ayzalades sera orienté vers le parc des Ayzalades, lui offrant un milieu naturel	Fort	Direct à long terme	Aucune mesure mise en œuvre	Réduction	Fort	Réduction	Fort															



Thématiques		Enjeux environnementaux		Impacts environnementaux		Niveau d'impact		Type d'impact		Mesures environnementales		Type de mesure		Impacts résiduels	
Milieu naturel	Inventaires et protections	Aucune zone n'est située dans l'aire d'étude immédiate ou rapprochée	Gestion des eaux pluviales Mise en place d'un réseau séparatif en lieu et place du réseau unitaire existant Aucun rejet direct dans le ruisseau des Ayzalades Mise en place d'une structure de rétention/dépollution au nord-ouest (axe Cap Pinède) Coefficients d'imperméabilisation seront moindres après la réalisation du projet	végétalisé à ciel ouvert, favorable à l'écologie et à l'autoépuration du cours d'eau.	Fort	Direct à long terme	Rejet des eaux conforme à la réglementation Ouvrages de dépollution installés sur le réseau d'eau pluviale avant rejet dans le milieu marin ou dans le réseau communal Mise en place de structure de rétention de manière à créer le débit d'eau évacué vers le réseau communal Des espaces de rétention sont envisagés (stockage sur les espaces publics, à la parcelle ou dans le parc des Ayzalades)	Réduction Compensation	Fort	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Aire d'étude immédiate exposée à un risque retrait-gonflement d'argile Aire d'étude immédiate exposée au risque sismique (zone de sismicité 2) Aire d'étude immédiate non concernée par le risque incendie	Modéré	Direct à long terme	Respect des prescriptions du PLU et du PPRm	Réglementaire	Faible										
						Aucun impact sur les zones réglementaires et d'inventaires naturels	Aucun	Direct, à moyen terme	Aucune mesure spécifique n'est mise en œuvre	Réglementaire	Aucun				
En phase 1, le canal va être recouvert sur le secteur de l'aire d'étude immédiate (ZAC Littorale).	Aucun	Direct, à moyen terme	Aucune mesure spécifique n'est mise en œuvre	Réglementaire	Aucun										
						Continuités écologiques	Aucun	Direct, à moyen terme	Aucune mesure spécifique n'est mise en œuvre	Réglementaire	Aucun				

Une étude spécifique relative aux impacts sur le milieu marin lié à la boucle à eau de mer sera réalisée.

Thématiques	Enjeux environnementaux	Impacts environnementaux	Niveau d'impact	Type d'impact	Mesures environnementales	Type de mesure	Impacts résiduels
	Ruisseau des Ayalades identifié comme corridor écologique (SCOT et PLU)	Cependant, l'impact sur le cours d'eau sera faible car le ruisseau des Ayalades présente un faible intérêt écologique, d'autant plus que ses sections avals sont déjà couvertes.					
	Identification de principes de plantation le long du chemin de Madraque-ville, de l'avenue Roger Salengro et de la rue de Lyon	En phase 2, la restauration du fonctionnement naturel et de la continuité écologique du ruisseau des Ayalades sera créée par la remise à l'état naturel du cours d'eau dans le cadre de la réalisation du parc des Ayalades.	Fort	Direct à long terme	Aucune mesure spécifique n'est mise en œuvre	-	Fort
Faune, flore, habitats	Présences d'arbres constituant des habitats surtout pour les oiseaux et potentiellement pour les chauves-souris arboricoles sur l'axe Cap Pinède - Capitaine Gèze.	Aucun habitat d'intérêt patrimonial et réglementaire n'a été mis en évidence sur l'aire d'étude, aucun impact négatif n'est identifié.  Aménagement d'espaces verts sur l'ensemble des opérations dans l'aire d'étude immédiate, de plantations d'arbres ainsi que la création du parc des Ayalades offrant des espaces végétalisés à coloniser par les espèces floristiques et faunistiques.	Aucun	-	Aucune mesure mise en œuvre	-	Aucun
	Ménages de taille plus importante, population relativement jeune, niveau de chômage élevé, faible niveau de formation, faible proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures, revenus plus faibles	Mutation urbaine prévoyant 15 000 habitants Modification profonde du territoire initial paupérisé. Stratégie de mixité sociale	Fort	Direct à long terme	Programmation veillant à privilégier une mixité sociale et fonctionnelle et ainsi à augmenter le niveau de pouvoir d'achat global du quartier et à proposer une offre diversifiée en commerces et services de proximité de qualité. Concentration et collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux	Réduction Accompagnement	Fort
Contexte socio-économique		Modification profonde du territoire initial tournée vers les activités industrielles et industrielo-portuaires. Programmation de la ZAC Littorale prévoyant : 134 409m <sup>2</sup> de surface tertiaire ; 45 126m <sup>2</sup> de surface d'activités/commerces	Fort	Direct à long terme	Dans la mesure du possible, maintien des activités déjà présentes Développement de la formation professionnelle sur le secteur d'Euroméditerranée	-	-
Milieu humain	Activités économiques	Présence du Marché aux Puces	Fort	Direct à long terme	Aménagement d'équipements publics (3 crèches, 1 groupe scolaire, 1 collège et des équipements alentours notamment sur le secteur Bougainville – Les Crottes)	Accompagnement	Fort
	Equipements publics	Equipements publics limités	Fort	Direct à long terme			

Thématiques		Enjeux environnementaux		Impacts environnementaux		Mesures environnementales		Type de mesure		Impacts résiduels
				Niveau d'impact		Type d'impact				
Risques technologiques	Présence d'un site SEVESO à proximité et interception d'un périmètre de danger, de sites ICPE, du risque TMD et de pollution des sols	Aucun impact direct du projet sur le risque TMD	Aucun	Direct à long terme	ICPE respectant la réglementation Information auprès des riverains	Réglementaire	Aucun			
		Diminution du risque TMD lié au retrait de faisceau ferroviaire du Canet suite à la réalisation du parc des Aygaldades (en phase 2)	Aucun	-	Aucune mesure mise en œuvre		Aucun			
		Sols dépollués suite aux travaux et compatible avec les usages prévus des parcelles	Aucun	Direct à long terme	Analyses en intérieur et en extérieur, sur l'air et le sol, pour déterminer si une pollution résiduelle persiste, notamment au niveau des établissements dits sensibles (école, crèche...).	Réduction	Aucun			
		En phase opérationnelle, le projet n'aura pas d'impact sur les sols	Aucun	Direct à long terme	Si c'est le cas des mesures correctrices seront mises en œuvre.					
Réseaux urbains	Réseaux urbains présents dans l'aire d'étude immédiate	Mutation urbaine accompagnée de l'ensemble des réseaux urbains et leur modernisation si nécessaire	Modéré		Mise en œuvre de solutions innovantes pour assurer les économies d'énergie et minimiser les émissions de GES (raccordement au réseau Massileo, production photovoltaïque, gestion de la puissance électrique, bornes de recharge, etc.)	Réduction	Fort			
Projets urbains	Interrelations fortes avec les opérations d'aménagement alentours (parc des Aygaldades, parc Bougainville, ZAC CIMED).	Les différents projets menés sur les mêmes quartiers se répondent et sont interconnectés. Ainsi, les projets d'équipements et d'infrastructures bénéficieront aux nouveaux habitants et occupants dans l'aire d'étude immédiate.	Fort	Direct à long terme	Renforcement des impacts positifs grâce à une programmation adaptée aux besoins, privilégiant la mixité sociale et fonctionnelle et à un plan guide optimisant l'organisation des déplacements et accompagnant les opérations immobilières par la réalisation d'équipements et d'espaces publics.		Fort			
Déchets		Augmentation de la quantité de déchets ménagers	Fort	Direct à long terme	Collecte effectuée à l'échelle du bâtiment, de l'îlot, puis de l'aire d'étude immédiate	Accompagnement	Modéré			
Mobilités et trafics		Accueil de nouveaux habitants et activités générant des besoins en déplacements supplémentaires, pouvant engendrer une augmentation du trafic local. La situation proche du centre-ville permet malgré tout d'encourager l'usage des transports en commun et des modes doux	Fort	Direct à long terme	Organisation générale des déplacements ajustée en prenant en considération l'arrivée futur de transport en commun structurant (extension du tramway), la restructuration du réseau de bus et la place à prendre par les modes doux	Accompagnement	Fort			
		Profonde mutation de l'espace urbain, sur lequel l'organisation du réseau viarie doit être repensé tout en préservant les fortes fonctionnalités actuelles (notamment sur les axes structurant nord-sud et est-ouest)	Fort							
Infrastructures et déplacements	Aire d'étude bien desservie avec la présence d'axes majeurs (A7, A55, A57), secondaires structurants (axe Cap Pinède - Capitaine Geze, chemin de	Axes existants réaménagés et de nouveaux axes seront créés	Fort	Direct à long terme	Reprise topographique de manière à créer un profil en long de la voirie plane ou en pente douce	Réduction	Fort			
		Continuités nord-sud, essentielles en termes de déplacements, conservées, améliorées et même complétées	Fort		Profils en travers des voiries adaptés aux usages de la rue : voie de transport en commun, bande technique,					

Thématiques	Enjeux environnementaux	Impacts environnementaux	Niveau d'impact	Type d'impact	Mesures environnementales	Type de mesure	Impacts résiduels
	La Madrague Ville, rue de Lyon, boulevard Ferdinand de Lesseps)	Développement des axes est-ouest, notamment à travers le réaménagement de l'axe Cap Pinède – Capitaine Gèze. Ces axes est-ouest créeront un lien entre le futur parc des Aylgalades et le futur accès à la mer. Ce lien ne sera vraiment totalement effectif qu'en phase 2, d'aménagement de l'extension d'Euroméditerranée			cheminement doux, fonction commerciale ou résidentielle, plantations, largeur de voie circulée... Sur certaines voies, la réalisation d'aménagements provisoires de qualité dans le cadre de la ZAC qui préfigureront les aménagements qui seront réalisés en phase 2 de l'extension d'Euroméditerranée (traverse du bachas, rue Allar, chemin de la Madrague ville).		
Transport en commun	Présence de nombreuses lignes de bus, du BHNS B2 et des stations Gèze et Bougainville de la ligne 2 du métro marseillais	Présence de plusieurs infrastructures de transport structurantes Parts modales correspondants aux objectifs de l'Ecocité est supérieur aux objectifs du Plan de Déplacement Urbains (28% d'objectifs contre 25 % dans le PDU) Réorganisation des transports collectifs s'accompagne également d'une réorganisation et d'un réaménagement du réseau viaire dans l'ensemble de l'aire d'étude immédiate Extension du tramway au cœur de la ZAC Littorale Création de 680 places dans l'espace public de la ZAC Littorale Rabatement des stationnements sur : parking silo dit « 28 » au droit des Pucés et de Cap Pinède (dont la forte capacité devrait permettre d'absorber l'essentiel de la pointe des visiteurs des jours de marché aux Pucés, offrant ainsi d'importantes réserves de capacité en semaine pour les usages du quartier environnants) ; P+R du PEM Gèze (625 places) ; P+R Bougainville (184 places).	Fort	Direct à long terme	Mesures intégrées au plan guide du projet d'aménagement de l'extension d'Euroméditerranée		Fort
Stationnement	Offre de stationnement sur trottoirs et dans les 2 P+R des stations de métro. Stationnement illicite sur trottoir ou voirie.	Bandes cyclables sur les axes structurants : axe Gèze – Cap Pinède ; rue Allar et son prolongement ; chemin de la Madrague Ville (depuis le boulevard de Paris et par la Corniche en phase 2). Des circulations douces types zone 30 partagées sur les voies tertiaires Des parcs de stationnement pour vélos créés au niveau des stations de transport collectif (pôle d'échange multimodal, arrêts tramway...), ainsi qu'à proximité des générateurs de déplacements (équipements, rues commerçantes, parc...).	Fort	Direct à long terme	Mesures intégrées au Plan guide du projet d'aménagement de l'extension d'Euroméditerranée		Fort
Modes doux	Aucune piste cyclable et aucun axe adaptée à la pratique de la circulation douce	Mesures intégrées au Plan guide du projet d'aménagement de l'extension d'Euroméditerranée Un plan spécifique aux déplacements piétons permettra de garantir une qualité optimale de la pratique de la marche. Ces aménagements seront accompagnés d'une sensibilisation des nouveaux habitants en matière de mobilité douce.	Fort	Direct à long terme	Mesures intégrées au Plan guide du projet d'aménagement de l'extension d'Euroméditerranée		Fort

Thématiques		Enjeux environnementaux	Impacts environnementaux	Niveau d'impact	Type d'impact	Mesures environnementales	Type de mesure	Impacts résiduels
Documents réglementaires		Stratégie et objectif de planification urbaine identifiant le secteur II d'Euroméditerranée	Projet d'Euroméditerranée est bien identifié dans les documents de planification	Aucun				Aucun
SCOT / PLU		Opposabilité du PLU, contraintes réglementaires	Projet d'extension d'Euroméditerranée fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation à part entière : OAP n°MRS-05 dans le PLU métropolitain					
Paysage		Territoire urbain paupérisé en mutation, présentant une faible présence végétale ne constituant pas un enjeu significatif	Paysage profondément transformé de par le renouvellement urbain sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate, la réhabilitation des bâtiments préservés, la création d'espaces publics, le réaménagement des voiries et la végétalisation générale de l'espace urbain	Fort	Direct à long terme	Mesures intégrées au plan guide du projet d'aménagement de l'extension d'Euroméditerranée		Fort
Paysage et Patrimoine		Aucun monument historique, aucun site inscrit ou classé, ni aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine	Etant donné l'absence de patrimoine historique dans l'aire d'étude, le projet n'aura aucun impact sur les monuments historiques.	Faible	Direct à long terme	Richesse patrimoniale préservée et valorisée	Accompagnement	Modéré
Patrimoine historique et culturel		Présence d'un patrimoine architectural à préserver.	Volonté de préservation du patrimoine bâti et historique			Eglise du village de Bougainville – Les Crotes mise en valeur		
Archéologie		Présence d'une zone de préservation archéologique	Aucun impact n'est envisagé sur les sites archéologiques en phase opérationnelle	Aucun				
Environnement sonore		Aire d'étude immédiate affectée par le bruit (TT et PBE) Etude acoustique – situation initiale : non modérée en bordure de l'autoroute A55 ; A7 ainsi que de façon globale sur les infrastructures concernées par les projets d'aménagement.	Sur la ZAC Littorale, accroissement significatif des niveaux de bruit (> 2 dB(A) avec dépassement des seuils) sur 1 immeuble de bureaux (R60 & R62). Concernant le projet d'aménagement du boulevard Capitaine Gêze et de l'avenue du Cap-Pinède, 14 bâtiments identifiés comme étant à traiter réglementairement.	Fort	Direct à long terme	Protection de l'immeuble sur la ZAC Littorale : opération d'isolation acoustique des façades (estimation des travaux : 100 k € HT) Protection des bâtiments sur l'axe Cap Pinède – Capitaine Gêze : programme d'isolation acoustique de façades (estimation des travaux 342 000€ HT).	Réduction	Aucun
Cadre de vie et santé publique		Dépassement des valeurs limites en NO <sub>2</sub> et de l'objectif de qualité en PM <sub>2.5</sub> . Forts enjeux : 17 000 habitants actuellement, présence d'établissements sensibles, etc.	Projet est compatible avec les orientations du SRCAE Bilan des émissions de polluants montre ainsi une diminution des émissions entre l'état actuel et les situations futures que le projet soit ou non réalisé, puis une légère augmentation sur les horizons 2030-2050. Dépassements en NO <sub>2</sub> et PM <sub>2.5</sub> sur la zone d'étude dans le futur, que le projet soit ou non réalisé	Faible	Direct à long terme	L'EPAEM met en œuvre une politique volontariste en mettant en place des mesures phares et en créant un partenariat avec AIR PACA pour leur suivi : limitation des vitesses, régulation du trafic, reorientation des flux, promotion des modes et véhicules propres et les actions sur le stationnement. Mise en place d'une politique Santé sur le périmètre d'Euroméditerranée 2	Réduction	Faible
Emission lumineuse		Zone urbaine dense soumise à un éclairage nocturne important	Milieu fortement urbanisé déjà soumis à une forte pollution lumineuse Dispositifs lumineux mis en place modernisés	Faible	Direct à long terme	Installations d'éclairage public renouvelées et en cohérence avec le mobilier urbain d'Euroméditerranée	Réduction	Faible

Thématiques	Enjeux environnementaux	Impacts environnementaux	Niveau d'impact	Type d'impact	Mesures environnementales	Type de mesure	Impacts résiduels
					<p>Sources lumineuses remplacées par des LED plus performantes et moins consommatrices en énergie</p> <p>Traitement paysager urbain nocturne sur l'axe Cap pinède – Capitaine Gèze (gradation des flux lumineux, température de couleur adaptée, télégestion, etc.)</p>		